

Synthèse de l'Index d'égalité professionnelle femmes/hommes 2025 (année de référence 2025)

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	0	40	INCALCULABLE	0	
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	0	35	INCALCULABLE	0	
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0	15	INCALCULABLE	0	
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	3	10	5
Total des indicateurs calculables				10	5
INDEX (sur 100 points)				100	INCALCULABLE

COMMENTAIRES :

L'indicateur 1 est incalculable car les effectifs valides représentent moins de 40 % des effectifs totaux.

L'indicateur 2 est incalculable car les effectifs comportent moins de 5 femmes et 5 hommes.

L'indicateur 3 est incalculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

jardinage
travaux ménagers
bricolage
garde d'enfants
aide au déménagement
aide au déplacement



43 bis allée Alphonse Karr
51000 Châlons-en-Champagne
contact@partagetravail.fr
tél : 03 26 64 68 78
www.partagetravail.fr
Facebook : Partage Travail 51



bâtiment
espaces verts
nettoyage industriel
travaux agricoles
restauration
services
travaux administratifs
travaux de manutention